

CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 14 avril 2025 – 18 H 00

Présents : Mme BECQUET Laurence, M. ADDE Albert, Mme HUCHER Béatrice, M. LEMAIRE Michel, Mme LEBEC Sandra, Mme CARTIER Alice, M. DIJON Michel, Mme MALGRAIN Constance, M. POULAIN Alain, Mme VANNIER Céline, M. VOISIN Philippe.

M. AUBRY Bernard donne procuration à Mme BECQUET Laurence
Mme FIERS Alexandra donne procuration à M. ADDE.
M. DUVEY Marc donne procuration à Mme HUCHER Béatrice.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1^{er} avril 2025 :

Mme BECQUET Laurence, maire-adjoint, propose l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025 ; il est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L 212-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Hucher Béatrice a été nommée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION portant application de la fongibilité des crédits pour la nomenclature M 57

Madame BECQUET Laurence expose qu'il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application au sujet du budget principal de la commune, en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023. Avec la M 57, il n'y a plus de crédits dépenses imprévues.

Dans ce cadre, la commune de Harcourt est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la M57 donne la possibilité au conseil municipal de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette faculté permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Ainsi, le maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'autoriser monsieur le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections fonctionnement et investissement.

Vote du conseil municipal : Pour 14 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION : Vote des subventions aux associations

Mme BECQUET Laurence, maire-adjoint, demande au conseil municipal de se prononcer sur les subventions allouées aux différentes associations pour l'année 2025 (compte 65748) :

ASSOCIATIONS	BP 2025
LES AMIS D'HARCOURT	100.00
AMICALE DES POMPIERS	1800.00
ASSOCIATION COUTURE	500.00
ASSOCIATION LES MARMOTS	1200.00
CLUB DE L'AMITIE	2000.00
CLUB DE FOOTBALL	4500.00
ATCPH	3000.00
ORGUE ET MUSIQUES	500.00
COOPERATIVE SCOLAIRE	3500.00
LEZARTS ET LES MOTS	200.00

QUELQUES HEURES AILLEURS	1000.00
ASSOCIATION TOCADE	4000.00
CONTROLE JUDICIAIRE AVEDE	16.00
CROIX ROUGE	50.00
SARS	600.00
MONUMENTS ET SITES DE L'EURE	50.00
DON POPULATION DE MAYOTTE	100.00
TOTAL	23 116.00 €

Vote du conseil municipal : Pour 14 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION : Vote des taux des taxes locales directes

Madame BECQUET Laurence, maire-adjoint, présente l'état 1259 comportant les bases et les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, depuis 2023, le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est ainsi proposé de modifier les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) et logements vacants (THLV) : 8.70 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 37.29 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 33.77 %.

Le coefficient de variation proportionnel est de 1,030053 sur le taux net de 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ Accepte l'augmentation de 3 %,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer l'état de notification des taux d'imposition N° 1259 COM,
- ✓ Demande de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 à la direction départementale des finances publiques accompagné de la présente délibération.

Vote du conseil municipal : Pour 14 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION : Vote du budget primitif 2025

Madame BECQUET Laurence, maire-adjoint, demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section fonctionnement	956 301.00 €	956 301.00 €
Section investissement	470 162.00 €	470 162.00 €
Total budget	1 426 463.00 €	1 426 463.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- 1) Approuve le BP 2025 de la commune de Harcourt arrêté et présenté comme ci-dessus
- 2) Décide de voter la somme de 235 505.00 € (cpte 73111) pour assurer l'équilibre du budget en chapitre 731 en contributions directes
- 3) Décide de faire bénéficier monsieur le maire, Mesdames et messieurs les adjoints, messieurs les conseillers municipaux délégués de l'application des augmentations dont bénéficiera en 2025 le personnel de l'état.

Vote du conseil municipal : Pour 14 Contre 0 Abstention 0

Mme BECQUET souhaite qu'un élu prenne en charge le dossier du contrat photocopieur ; il est peut-être nécessaire de revoir le volume copie pour diminuer le coût ou revoir le contrat.

Conseil municipal du lundi 14 avril 2025

Mme HUCHER Béatrice déclare que les documents préparatoires du conseil sont adressés de façon dématérialisée à chaque conseiller quelques jours avant la séance ; elle ne voit pas l'intérêt de refaire des photocopies pour le soir du conseil. Les élus prennent en compte sa réflexion mais souhaitent néanmoins des supports en papier lorsqu'il s'agit du budget ; l'idée d'utiliser du papier recyclé est évoquée. Michel Lemaire estime que certaines pages, seulement, n'ont pas à être photocopiées car elles sont peu importantes.

M. POULAIN Alain demande si le devis pour la réparation des ralentisseurs et la suppression d'un d'entre eux sur la RD 137, rue de la libération, a été signé, ces travaux étant urgents.

M VOISIN Philippe déplore que le tracteur reste dehors toute l'année. S'il était mis à l'abri en permanence, certaines détériorations dues à son exposition extérieure auraient pu être évitées.

D'autre part, aux vestiaires de football, les joues ont été oubliées dans le devis consacré au remplacement des portes de ces mêmes vestiaires ; ce remplacement indispensable n'est pas compris dans la demande de subvention.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- L'enquête publique pour le projet du plan local d'urbanisme (PLU) aura lieu du lundi 28 avril au mardi 27 mai 2025. Les permanences se dérouleront les mardi 06 mai de 9 h 30 à 12 h 00, samedi 17 mai de 9 h 30 à 12 h 00 et mardi 27 mai de 15 h 00 à 17 h 30.
- Le dossier pour la rénovation énergétique de l'école suit son cours ; un planning a été fourni par M. Hermenault, architecte.
- Le document de consultation d'entreprises a été lancé sur la plateforme des marchés publics du département de l'Eure le mardi 22 avril. Les entreprises peuvent répondre jusqu'au lundi 12 mai 2025 à 12 h 00.
- Laurence BECQUET informe que les membres du conseil municipal ont reçu l'invitation de Mme PETIT Anne-Flore, Cheffe de projet « Villages d'Avenir », à venir visiter une épicerie participative dans le village de Terres de Bord, près de Louviers, le vendredi 16 mai 2025 à partir de 17 h 30.
- Elle transmet des documents pour un magasin de proximité du groupe carrefour « PROXI » au conseil. Cette brochure pourrait être communiquée à Morgane POTTIER « Épicerie de Harcourt ». Le conseil souhaite connaître le devenir de ce magasin.

TOUR DE TABLE

- **LEMAIRE Michel** donne quelques informations :

1) Il a assisté à une réunion du SERPN (syndicat d'eau) à Routot le jeudi 27 mars 2025 à 9 h 30.

L'ordre du jour était composé, entre autres, des réalisations 2024, des projets 2025, des votes du compte financier unique 2024 et du budget primitif 2025, de la création d'une ligne d'emprunt amortissable de 4 000 000 € sur une durée maximale de 30 ans à taux fixe.

- En résumé pour 2024 :

34 213 abonnés, 69 996 factures dont 13 095 mensualisés, 2 246 mutations d'abonnés, 2 331 nouveaux contrats, 5 763 abonnés alertés pour des fuites après compteurs, 2 111 interventions clientèle, 2 790 renouvellements des compteurs (60 % depuis 2020), 175 fuites réparées (sur conduites et branchements), 154 devis de branchements, 4,42 kilomètres de réseau renouvelé, 153 nouveaux branchements, 264 branchements renouvelés, 350 poteaux mesurés, plus de 600 hydrants posés depuis 2018 grâce aux schémas communaux réalisés dont 65 en 2024, 13 points de captage.

- Pour 2025

Le réseau d'antennes pour les nouveaux compteurs s'effectuera à partir du déploiement du réseau Lora permettant la télérelève des nouveaux compteurs, chacun émettant l'équivalent d'un SMS par jour.

Le déploiement du réseau d'antennes aura lieu pour améliorer la couverture du réseau mis en place sur les châteaux d'eau. 70 % des fuites seront localisées sur 30 % du linéaire du réseau pour 2025.

Il est prévu le renouvellement de 8 km de réseau, une campagne d'analyse CVM, 6000 renouvellements de compteur, une animation agricole, des analyses d'eau, l'étude du projet du Tremblay et de solutions pour les autres points d'eau, une étude béton sur le château d'eau à Amfreville, la réhabilitation de celui de Rougemontiers, la mise en place d'une ligne d'emprunt amortissable.

BP 2025 : Fonctionnement
 dépenses/recettes : 15 391 479,06 €
 Investissement
 dépenses/recettes : 9 259 634.62 €

II) La compétence voirie, espaces verts, patrimoine foncier, fourrière animale, logistique et station-service de l'Intercom de Bernay s'est réunie le 19 mars 2025.

L'ordre du jour était composé de la présentation du budget 2025 et d'un point sur les projets de l'année.

Parc automobile : fonctionnement (dépenses : 386 971.10€)
 Investissement (dépenses : 435 863 €)
 Bâtiments : fonctionnement (dépenses : 1 681 152 €)
 Investissement (dépenses : 788 533.68 €)
 Voirie : fonctionnement (dépenses : 1 162 100 €)
 Investissement (dépenses : 2 420 610.71 €)

dont 40 000 € consacrés à la rue du château à Harcourt.

Michel LEMAIRE, étant devenu représentant auprès du SERPN (syndicat des eaux) pour la commune de Harcourt, a pris connaissance du rapport effectué en 2024 par Nicolas Fiers, responsable des sapeurs-pompiers volontaires du village, concernant l'état des poteaux et bouches d'incendie sur le territoire communal du village. Cet adjoint a fait appel au responsable technique du SERPN qui a constaté la difficulté d'utiliser la bouche d'incendie N° 1 4, rue Pinchon, au hameau de Chrétienville. Le responsable a expliqué la nécessité de changer cette ancienne bouche d'incendie obsolète. Le devis d'un montant de 3 066,61 € TTC a été accepté et signé par le maire, pour son remplacement.

* **Mme MALGRAIN Constance** reprend l'idée de Mme FIERS Alexandra. Un pompier volontaire a demandé un logement à Harcourt. Elle a appris qu'il devait y en avoir un de libre au lotissement « le clos fleuri ». Elle s'interroge si M Aubry, maire, pourrait prendre contact avec la SILOGE, société d'HLM, pour donner la priorité à cette personne. Elle propose également d'occuper les logements communaux libres.

* **Mme LEBEC Sandra** informe que l'intervention d'un élu pour le ramassage des poubelles, rue Vaurin, a été efficace. Mme HUCHER lui répond qu'au sein du syndicat PRECOVAL « ex SDOMODE » existe une brigade chargée de répondre à ces problèmes de ramassage et elle peut verbaliser les dépôts sauvages.

* **M. VOISIN Philippe et M. POULAIN Alain** informent qu'ils ont procédé au remplissage des bâches incendie aux hameaux de Chrétienville et des Bruyèrettes avec l'aide de l'agent technique. Poulain Alain demande à Béatrice Hucher si la randonnée des mares aura lieu cette année.

* **Mme HUCHER Béatrice** a été interrogée par Mme FLAMENT Catherine, responsable du domaine d'Harcourt pour l'organisation des Automnales qui auront lieu les 18 et 19 octobre 2025. Le domaine sera certainement encore en travaux et ne pourra donc pas accueillir la soixantaine d'exposants. Elle est donc en recherche d'un endroit. Mme HUCHER propose le terrain, appartenant aux HLM d'Elbeuf, derrière le garage. Le conseil donne son accord. Elle fait part de la requête de la Maison d'enfants « Vincent de Paul » de Thibouville. En effet, les enfants préparent un atelier théâtral les 18 et 19 juin 2025. La directrice de cette maison souhaiterait le prêt gratuit de la salle des fêtes de Harcourt. Le conseil donne un avis favorable. Elle indique que le portail sécurisé à l'école a été installé.

* **Mme BECQUET Laurence** communique les informations suivantes : Elle a rencontré Mme POULAIN, architecte des bâtiments de France, pour le projet de l'association du club de pétanque, afin d'installer des algécos (bâtiment préfabriqué) au stade. Mme POULAIN est défavorable à ce type de projet ; elle exige un agrandissement des vestiaires et une réalisation par des professionnels ; elle fait remarquer aux élus que différentes structures ont été installées près des vestiaires sans autorisation (tables de pique-nique, bancs, etc..)

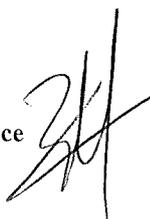
* **Mme VANNIER Céline** regrette que l'achat d'une balayeuse d'occasion n'ait pas été prévue au BP 2025. Elle est en attente des résultats du concours du meilleur betteravier de l'année auquel elle a participé.

Séance close à 20 H 30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **LUNDI 19 MAI 2025 à 18 H 30.**

Le secrétaire,

Mme HUCHER Béatrice



Le Maire,

AUBRY Bernard.



Conseil municipal du lundi 14 avril 2025